FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Procès-Verbal
Comité Directeur du mercredi 24 septembre

Présents : Philippe CARRIER, Éric CHADEFFAUD, Yvon CORRE, Gilles GUIGNARD, Jean Pierre HATTET, Michèle LASSERRE, Laurence MONFORT, Philippe MOREL, Claude OTTENWAELTER, Sabine RAYNAL, Serge RAYNAL, Jean Marc VALLEE.

Invités présents : Dominique DESHAYES

Absents excusés : Mathieu BATTE (pouvoir à Ph CARRIER), Sylvain GREGOIRE, Stéphane THOUMAZOU

Absents non-excusés : Samuel CAILLET, Michel HAINNEVILLE

Ouverture de la séance à 19h00 – 13 votants avec les pouvoirs

1 - Bienvenue et introduction : Philippe CARRIER

Préparation et revue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 10 heures

- Revue outil de comptabilisation des votes. Il a été présenté à l'ensemble des présents un fichier Excel qui permet de comptabiliser les clubs présents et les clubs ayant donnés leur pouvoir ; cela permettra de constater s'il y a quorum ou non. Sur le même fichier il sera possible également de capturer les votes des présidents de club sur la ratification des nouveaux Statuts et du nouveau Règlement intérieur
- Mise à jour des projets Statuts et Règlement intérieur (doc joint).
- Sur les deux précédents points, il n'y a pas de commentaires.

2 - Approbation de la diffusion du CR CT NS&C : 13 votes pour

3 - Approbation de la diffusion des RTS MRc H&O : 13 votes pour

4 - Question de Philippe MOREL : « venue d'un commissaire de justice requis par le président de la FFMN, pour constat du matériel utilisé lors d'une manifestation organisée par une association non adhérente à la FFMN. »

<u>La parole est donnée à Philippe MOREL – (PhM)</u>
« Déjà merci beaucoup d'avoir ajouté la question. On a reçu la visite d'un commissaire de justice sur une manifestation qui était organisée par une association non adhérente à la FFMN, à savoir l'A.N. Jeumont et on a accueilli et aider au mieux cette personne en interrompant la compétition pendant une vingtaine de minutes. Ce commissaire de justice avait été mandaté par la FFMN. Est-ce vous avez eu un retour de cette personne ? »

<u>Prise de parole de Philippe CARRIER (PhM)</u>
« Oui nous avons reçu le constat du commissaire de justice. »

<u>Ph M</u>
« La question est simple, c'est bien le Comté Directeur qui a choisi cette façon de procéder. »

<u>PhC</u>
« Non ce n'est pas le Comité Directeur mais le bureau qui a donné son accord pour mandater un commissaire de justice. »

<u>PhM</u>
« Peut-on connaitre le résultat de ce constat ? »

PhC
« Pas à ce stade puisque cela sera à l'ordre du jour de la réunion du bureau du mois d'octobre. Par contre et pour le bénéfice de l'ensemble du Comité Directeur, j'aimerais expliquer les raisons qui nous ont conduit à enclencher cette procédure. »
« La FFMN a acheté en mars 2020 un décodeur RC4 de la société MYLab (Pays Bas) qui permets de lire les puces RC4 car le précédent décodeur RC2 ne permets pas de lire les puces RC4. Ce décodeur RC4 a été confié à la section M et notamment à Sébastien TENAGLIA. A notre connaissance, ce décodeur a été utilisé pour la dernière fois par la section M pour la course de Jeumont en septembre 2023. »

PhM
« Nous n'avons pas eu cette information, quand le décodeur a été acheté, l'information qui a été donné en 2020 est que l'ancien décodeur ne lisait pas les puces RC4 et que la FFMN ne tenait pas à acheter pour notre section un décodeur RC4 mais par contre ce qui a été fait, c'est une mise à jour du firmware du décodeur RC2 par l'envoi du décodeur RC2 chez MyLaps, la mise à jour complète du firmware que la fédération a réglée (environ 360 Euros) et nous au comptage on n'a jamais eu qu'une seule valise avec un seul décodeur. »

PhC
« L'information que l'on t'a communiquée est fausse puisque nous avons une facture de la société MyLab pour un décodeur RC4 acheté en mars 2020 et nous avons des écrits avec photo qui montrent la réception de ce décodeur RC4 par Sébastien TENAGLIA en avril 2020. »

PhM
« Nous n'avons pas cette information et le décodeur qui est dans la valise et que l'on utilise est un décodeur RC2 qui a été mis à jour et qui fonctionne comme un RC4 mais sans affichage. »

Il s'ensuit une discussion sur le fait que le décodeur RC2 ne puisse pas lire les puces RC4 et qu'ayant contacté Yvan COSTA, Philippe MOREL confirme qu'il y a bien une facture détaillant les étapes effectuées pour rendre ce décodeur RC2 compatible avec les puces RC4. Yvan COSTA devrait nous faire suivre cette facture.

PhC
« Après Jeumont 2023, nous perdons trace du décodeur RC4. S'adressant à Philippe Morel « tu étais à l'époque Président par intérim de la FFMN et n'étant moi-même que Président de club, je n'ai pas suivi le dossier et tout ce que je sais c'est que Yann PICHEREAU et Sébastien TENAGLIA n'ont pas renouvelé leur licence FFMN en 2024. »
« Puis début 2024, ces deux personnes créent l'AFORC et en sont respectivement président et trésorier.
Suite à mon élection à la présidence de la FFMN en mars 2025, je regarde l'inventaire des biens achetés par la FFMN et nous recherchons le décodeur RC4. Jean Marc VALLEE apprend que c'est Frédéric VALENTIN qui a en sa possession la valise de comptage de la section M et qui lui a été remise après Jeumont 2023 avec un décodeur à l'intérieur. Jean Marc VALLEE récupère la valise en mai 2025 et c'est un décodeur RC2 qui est à l'intérieur de la valise. »
A la suite de cela, j'envoie un email à Sébastien TENAGLIA, email demandant où était le décodeur RC4, et resté sans réponse, hormis un texto me précisant qu'étant en vacances il me répondrait plus tard. Je n'ai eu aucune réponse. J'ai ensuite envoyé un email aux membres de la précédente commission technique M et seul Philippe MOREL m'a répondu, tenant la même position que celle exprimée plus haut. Nous n'avons eu aucune réponse des membres de l'ancienne commission M et qui sont maintenant adhérent à l'AFORC. »
« Nous envoyons, par l'intermédiaire de l'avocat de la FFM, une lettre de mise en demeure au président de l'AFORC Yann PICHEREAU. Restée sans réponse à ce jour.
Tout cela fait que nous avons un faisceau d'indices qui renforce le sentiment de suspicion sur le fait que l'AFORC pourrait avoir en sa possession notre décodeur RC4.
Nous aimerions avoir des réponses et c'est cela qui nous a conduit à mandater un commissaire de justice pour la course de Jeumont. »

FÉDÉRATION DE FRANCE DE MODÉLISME NAVAL

Autre élément à ajouter au dossier, Philippe MOREL confirme à Philippe CARRIER que Sébastien TENAGLIA lui a bien affirmé que l'AFORC a bien acheté un décodeur RC4 pour les manifestations AFORC qui ont eu lieu en 2024. Si c'est le cas, il serait alors très facile que l'AFORC nous fasse suivre une copie de cette facture avec le numéro de série du décodeur.

Eric CHADEFFAUD – Président du MYCA
« Je suis en possession d'un décodeur RC2 qui appartient à Alain BLAYER, qu'il avait acheté, et nous avons voulu faire la mise à jour pour lire les puces RC4 et MyLap nous a répondu que ce n'était pas possible. Cela a été essayé plusieurs fois et sur le site de MyLap ils disent que c'est tout à fait possible mais quand on commence la procédure le message indique que c'est impossible. »

Yvan COSTA a remis à Eric CHADEFFAUD un télémètre laser.

Gilles GUIGNARD – Président de la FFM
« J'ai juste une réflexion ou une interrogation, c'est-à-dire que la FFMN a payé 360 Euros pour une mise à jour qui ne fonctionnerait pas, ce qui est étonnant et puis elle a acheté un matériel qui a disparu et comme je l'ai déjà dit, dans un cas comme cela, je porte plainte pour détournement et vol. C'est quand même 3600 euros. Ce n'est que mon point de vue. »

Dominique DESHAYES – Secrétaire Commission des Juges
« Je viens de retrouver un email du 16 mars 2020 de la préparation de la commission technique M parlant du nouveau décodeur, de l'incompatibilité de l'ancien décodeur avec les puces RC4 et de l'envoi du nouveau décodeur RC4 chez Sébastien TENAGLIA. »
Email envoyé à Philippe CARRIER

Claude OTTENWAELTER – Membre du CD
« Est-ce qu'il y aura un inventaire de tous les matériels achetés par la FFMN ? »

PhC
« Oui nous aimerions pouvoir le faire mais pour cela il nous faudrait les factures contenues dans la comptabilité des 6 dernières années que détient l'ancien trésorier, Yvan COSTA, et qu'il ne nous a toujours pas remis. »

Dernier point, en juillet 2025 Philippe MOREL a remis à Jean Marc VALLEE un télémètre et un control Box (contrôleur de limiteur). Nous accusons réception de ces deux matériels.

Fin de la séance : 19h52

Philippe CARRIER
Président FFMN

Mathieu BATTE
Secrétaire FFMN

Addendum du 7 octobre 2025 : depuis ce Comité Directeur, nous avons reçu de la part d'Yvan Costa la facture MyLaps citée plus haut d'un montant exact de 358,54 Euros et datée du 4 mars 2020. Contrairement à ce qu'il a été écrit plus haut il ne s'agit en aucun cas d'une mise à jour du firmware d'un décodeur RC2 pour lire des puces RC4 mais bien d'un décodeur RC4, appartenant à la FFMN et envoyé chez MyLaps par Mathieu BATTE pour une mise à jour du firmware. En addition, le bureau de la FFMN a demandé à tester au prochain concours MRc le décodeur RC2, trouvé dans la valise M, pour établir s'il lit les puces RC4